

COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **24/04/2014**, à 20H 30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc DUFOUR, Maire

Absent excusé : J.M.BARBÉ pouvoir à J.R. LAMARRE

Secrétaire de séance : S. CORBET

Exercice comptable 2013 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix :

- le compte de gestion dressé par Monsieur LOUVEAU, Trésorier
- le compte administratif. A la clôture de l'exercice, il ressort :
 - en investissement, un besoin de financement de **270 334 € 97**
 - en fonctionnement, un excédent de **+ 133 010 € 87** auquel s'ajoute l'excédent de l'exercice 2012 d'un montant de **+ 258 855 € 30**, soit un total de **+ + 391 866 € 17**, somme qui sera reportée au budget primitif 2014, en section :
 - o d'investissement : **270 334 € 97**
 - o de fonctionnement : **121 531 € 20**

Budget primitif 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, arrête comme suit le budget primitif 2014 :

- en fonctionnement : dépenses et recettes : 625 723 €
- en investissement : dépenses et recettes : 708 442 €

Taux d'imposition 2014

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition 2014 :

| | Bases imposition 2014 | Taux | Produit attendu |
|--|-----------------------|---------------|------------------|
| Taxe d'habitation | 493 000 € | <u>11.28%</u> | <u>55 610 €</u> |
| Taxe foncier bâti | 404 900 € | <u>9.6%</u> | <u>38 870 €</u> |
| Taxe foncier non bâti | 101 300 € | <u>25.07%</u> | <u>25 396 €</u> |
| Cotisation Foncières des Entreprises (CFE) | 148 000 € | <u>15.57%</u> | <u>23 044 €</u> |
| <u>TOTAL</u> | 1 147 200 € | | <u>142 920 €</u> |

Poste Adjoint administratif 1^{ère} classe/ Création poste

Le Conseil Municipal décide de la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 01/09/2014.

Subventions communales

5 000 € ont été inscrits au budget 2014 pour couvrir les dépenses relatives à l'attribution de subventions énumérées ci-après et le règlement de subventions nouvelles pouvant être décidées en cours d'année :

- Associations communales : 3480 €

- Coopérative scolaire / Arbre de Noël : 850 € ; Sorties pédagogiques : 800 €
- Comité des Fêtes / Gonneville : 250 € ; Repas des aînés : 800 €
- Association des Parents d'Élèves / Gonneville : 250 € 250 €
- Amicale des Aînés / Gonneville : 250 €
- Les Oiseaux Mazoutés du Cotentin- GONNEVILLE : 150 € 150 €
- Association « GONNELIRE »- 50330 GONNEVILLE : 100 € 100 €

- Illuminations de fin d'année- Eglise/Mr Le Curé : 30 € 30 €

- Associations diverses : 50 € 50 €

- SNSM - 50840 Fermanville : 50 € 50 €

Association de lutte contre les maladies ou associations d'entraide : 510 €

- Union des Donneurs de Sang bénévoles -50100 Cherbourg : 90 €
- Association des Myopathes de France –AFM- 75651 Paris : 60 €
- ARKM (Association pour le Registre des Cancers de la Manche : 60 €
Centre Hospitalier Public du Cotentin - Cherbourg
- Secours Catholique de la Manche--50200 COUTANCES : 60 €
- ADEVA (Association de défense des victimes de l'amiante)- Cherbourg : 120 €
- Association Retinostop - 50840 Fermanville : 60 €
- Association de défense des victimes du Médiateur- ADVM 50 : 60 €

Pour extrait conforme, le 19/05/2014

Le secrétaire de séance :

Le Maire :

S. CORBET

L. DUFOUR